Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Augmentation modérée des coûts de la santé en 2008 pour le canton de Vaud

L'augmentation des coûts de la santé en 2008 dans le canton de Vaud reste modérée. A l'instar des constats de ce jour de l'association faîtière des assureurs santesuisse, le Département de la santé et de l'action sociale relève également que l'augmentation des coûts dans le canton est inférieure à la moyenne suisse. Alors que la hausse franchit les 5% au niveau national, le canton de Vaud affiche une augmentation de l'ordre de 3%.

Santesuisse aboutit précisément à un taux de 3.8%. Ce taux est calculé à partir de données fournies par des assureurs qui représentent le 84% des assurés du canton et qui sont sélectionnées selon la date du début du traitement. Comme l'explique santesuisse, ce chiffre comporte un biais puisque Assura ne fournit plus ses données à santesuisse alors même qu'il s'agit d'un assureur aux coûts moyens inférieurs à la moyenne.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a quant à lui calculé un taux d'augmentation de l'ordre de 3% en 2008, sur la base des données comptables transmises par l'entier des assureurs vaudois, telles qu'elles sont transmises à l'Office fédéral de la santé publique pour justifier des primes 2010.

Au-delà de ces différences, le DSAS observe qu'en comparaison intercantonale la hausse des coûts de la santé du canton de Vaud est modérée, tout en relevant que le secteur ambulatoire (médecins, médicaments et hospitalier) affiche des croissances importantes en 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 septembre 2009

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04, DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, SASH, 021 316 51 44